

## **Position de Pro Natura Neuchâtel**

Michel von Wyss, président de Pro Natura Neuchâtel

Depuis 2009, tout au long de la procédure de consultation sur le concept éolien neuchâtelois, Pro Natura Neuchâtel a proposé de limiter à deux au maximum le nombre de sites éoliens et à veiller à ce qu'ils soient situés dans les périmètres les moins dommageables possibles pour la nature, le paysage et les hommes. Par cette position, notre association accepte que notre canton « fasse sa part », mais sans pour autant tolérer le principe d'une large industrialisation de nos crêtes.

Notre association a en effet mis en évidence les atteintes indirectes importantes qui seraient portées au paysage et à la nature par la construction des sites éoliens, notamment avec la réalisation des routes permettant la construction et l'accès aux gigantesques machines. Celles-ci auraient ensuite, à n'en pas douter, d'autres utilisations telles que nouveau trafic agricole et touristique, en plus des atteintes directes, particulièrement à l'avifaune, très problématiques dans certains des périmètres retenus.

Nous avons par ailleurs toujours rappelé que la seule énergie qui ne crée pas de nouveaux problèmes environnementaux est celle que l'on n'utilise pas ! Cela impliquerait de mettre en œuvre, avant tout, dans notre canton, une politique volontariste d'économies d'énergies.

Ces demandes n'ayant été entendues ni par le Conseil d'Etat ni par le Grand Conseil, nous nous adressons aujourd'hui directement aux citoyennes et citoyens de notre canton par cet appel commun à cinq associations.

Pour Pro Natura Neuchâtel, l'un des enjeux forts de cette votation concernant les éoliennes est de réaffirmer le principe de la protection des crêtes de notre canton contre la volonté de les industrialiser largement, ce qui serait le cas si cinq sites éoliens se réalisaient.

L'autre enjeu majeur est à notre sens, pour la population de notre canton, de conserver sa maîtrise sur l'avenir éolien de notre canton et de ne pas donner de « chèque en blanc » à la construction d'une soixantaine d'éoliennes géantes, ce que préconise le contre-projet des autorités. L'initiative « Avenir des crêtes : au peuple de décider ! », si elle est acceptée, permettra en effet de voter en connaissance de cause sur chaque projet de site éolien lorsque celui-ci sera clairement défini.